

Huit « *dahalo* » tués : pain bénit pour... Amnesty International

La Gazette – AR – 04/06/06 – Corrigé le 06/06/11

Qu'est-ce qui s'est passé réellement, mardi à Firavahana, localité reculée du district d'Ankazobe ? Huit présumés « dahalo » (voleurs de bœufs) ont en effet été arrêtés, suite à la mort récente du gendarme Nomemahono Justinien, tué par balle lors d'un accrochage nocturne avec des « dahalo ». Voici la version officielle des événements de mardi : les huit dahalo ont tenté de s'évader, certains s'en prenant même directement aux gendarmes, ceux-ci ont été contraints de se défendre et ont ouvert le feu d'autant que les évadés prenaient la direction de la forêt. Beaucoup mettent en doute cette narration, surtout car ces dernières années, les gendarmes en brousse se livrent à de réelles exactions sur la personne des « dahalo », procédant même à des exécutions sommaires.

La version la plus plausible : suite au décès du gendarme déjà cité, une sorte d'expédition punitive a été envoyée par la gendarmerie dans la région. Le groupe d'assassins a été mis en état d'arrestation, mais aucun membre n'ayant voulu endosser le crime, les huit « dahalo » ont été passés par les armes. Bref, apparemment, c'était à la fois une vengeance et un exemple à l'endroit de ceux qui seraient tentés de pointer leurs armes sur les gendarmes...

En tout cas, Amnesty International ne manquera de citer ce cas de mort collective dans son rapport annuel sur Madagascar. Dans la livraison 2011, cet organisme, désinformé par son correspondant sur la réalité dans l'île, basé à Londres, dénonce déjà l'« utilisation excessive de la force et les homicides illégaux » commis par les forces de l'ordre. Ce qui s'est passé à Firavahana est également du pain bénit pour le Département d'Etat américain, prompt à discréditer la HAT, qui réalise aussi un rapport annuel sur la situation des droits de l'homme à Madagascar. Le dossier 2010 pointe déjà le doigt sur les excès et les réactions disproportionnées des forces de l'ordre. Quoi qu'en dise, le régime de transition, Amnesty International et le Département d'Etat sont bien renseignés sur Madagascar et leurs rapports sont placés sous le signe du sérieux. En tout cas, il est temps de publier à l'intention des gendarmes, policiers et militaires un code de déontologie qui s'inspire de la déclaration universelle des droits de l'homme.

Par ailleurs, comme dans les pays de démocratie, les forces de l'ordre à Madagascar devraient répondre de leurs actes devant la justice. Car actuellement, des exécutions sommaires sont mises sur le compte de la « légitime défense », et les initiatives des victimes et de leurs familles devant le tribunal sont toujours vouées à l'échec. Le régime de transition, qui fait du changement son credo, devrait mettre un coup d'arrêt à l'impunité des forces de l'ordre. Mais dans ce cas comme dans d'autres, veut-il réellement le changement ?

Source : http://www.lagazette-dgi.com/index.php?option=com_content&task=view&id=13172&Itemid=55